

L'info-Fassett Express Mai 2023



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE FASSETT
MRC DE PAPINEAU

CONSULTATION AUPRÈS DES PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT 2023-20 ÉDICTANT LES DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 12 avril 2023, le conseil a adopté, par la résolution 2023-04-059 l'avis de motion concernant le dépôt du projet de règlement numéro 2023-20 édictant le règlement sur les dérogations mineures
2. Lors d'une séance tenue le 12 avril 2023, le conseil a adopté, par la résolution 2023-04-060 le projet de règlement 2023-20 édictant le règlement des dérogations mineures
3. Que la municipalité de Fassett tiendra une consultation publique le 10 mai prochain à 18 :30.
4. Que le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, situé au 19 rue Gendron à Fassett, selon les heures d'ouvertures du bureau municipal, soit du lundi au jeudi, de 10 :00 à 12 : 00 et de 13 :30 à 15 :30.
5. Que ce projet de règlement n'est pas assujetti à l'approbation référendaire;

Donné à Fassett ce 1er jour du mois de mai 2023.

Chantal Laroche
Directrice-générale/Greffière-trésorière



Municipalité régionale de comté de Papineau

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

Règlement numéro 2023-11 relatif à la démolition d'immeubles Municipalité de Fassett

Je, soussignée, Roxanne Lauzon, greffière-trésorière, directrice générale, dépose et dit que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Papineau a approuvé, par la résolution numéro 2023-04-092, le règlement numéro 2023-11 relatif à la démolition d'immeubles de la Municipalité de Fassett.

Et qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, j'atteste, en date de ce jour, que le susdit règlement, est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé, règlement numéro 159-2017, et aux dispositions de son document complémentaire.

En foi de quoi, je donne ce certificat de conformité à Papineauville, ce 20^e jour du mois d'avril de l'an deux mille vingt-trois.

Roxanne Lauzon
Greffière-trésorière, directrice générale

**CONSULTATION AUPRÈS DES PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET
DE RÈGLEMENT 2023-16 VISANT LA CONCORDANCE DES RÈGLEMENTS
DE ZONAGE**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 3 mai 2023, le conseil a adopté, par la résolution 2023-05-084 donnant l'avis de motion concernant le dépôt du projet de règlement numéro 2023-16 modifiant le règlement 2008-12 édictant les règlements de zonage
2. Lors d'une séance tenue le 3 mai 2023, le conseil a adopté, par la résolution 2023-05-085 le projet de règlement 2023-16 modifiant le règlement 2008-12 édictant les règlements de zonage
3. Que la municipalité de Fasset t tiendra une consultation publique le 16 mai prochain à 18 :30.
4. Que le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, situé au 19 rue Gendron à Fasset t, selon les heures d'ouvertures du bureau municipal, soit du lundi au jeudi, de 10 :00 à 12 : 00 et de 13 :30 à 15 :30.
5. Que ce projet de règlement n'est pas assujetti à l'approbation référendaire;

Donné à Fasset t ce 4ieme jour du mois de mai 2023.



Chantal Laroche
Directrice-générale/Greffière-trésorière

EMPLOI D'ÉTÉ DESTINÉ AUX PERSONNES ÂGÉES ENTRE 15 ET 30 ANS

La municipalité de Fasset t a obtenu une subvention dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2023 et ce, pour une durée de 8 semaines de 30 heures à un taux horaire de 15.50 \$. Avoir un permis de conduire valide, serait un atout.

Les tâches à effectuer : entretien des terrains de la municipalité ainsi que du parc, entretenir les bâtiments municipaux, assister le Directeur des travaux publics dans la réparation des conduites d'aqueduc et d'égouts, la collecte des ordures et du recyclage et toutes tâches reliées au titre d'emploi.

Ceux et celles qui sont intéressés par ce poste, vous pouvez vous présenter au bureau municipal pour y apporter votre curriculum vitae ou l'envoyer par courriel à l'attention de Chantal Laroche ; dg@village-fasset t.com .

BACS DE COMPOST DE CUISINE

La municipalité s'est procuré des bacs de compost de cuisine pour simplifier l'implantation du compostage domestique. Un bac par adresse est disponible. Vous devez vous présenter au bureau municipal, selon les heures d'ouvertures, pour en récupérer un.



Pour nous joindre : 19, rue Gendron Fasset t (Qc) J0V 1H0

Tél. : (819) 423-6943 Fax : (819) 423-5388

www.village-fasset t.com



MUNICIPALITÉ DE FASSET T

Pour recevoir l'Info-Fasset t par courriel, écrivez à Cindy Turpin: reception@village-fasset t.com